



**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 12 OCTOBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le douze octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle socioculturelle de la commune de Madic, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Maryse MAZEIRAT, Patrick BORNET (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX, Brigitte CLAUDEL (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Eric MOULIER, Catherine BARRIER, Franck BROQUIN (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Johane GRANDSEIGNE (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Gustave GOUVEIA (Lanobre) à Eric MOULIER (Saignes), Clotilde JUILARD (Ydes) à Céline BOSSARD (Ydes)

Secrétaire de séance : Christophe MORANGE

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 30

Nombre de votants : 32

Date de la convocation : 07 octobre 2021

**20211012028DE**

**CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA COMPAGNIE THEATRALE COTE A COTE**

Il est prévu l'accompagnement de la pratique théâtrale par le biais d'une convention avec l'association Côte à Côte dont l'intervenante Nadine Gagnant est comédienne professionnelle.

Il s'agit de la mise en place de cours de théâtre sur le territoire en partenariat avec la compagnie Côte à Côte.

Nadine Gagnant, comédienne proposera un atelier :

- D'initiation pour les 7-11 ans, le mercredi de 13h30-14h30, salle des fêtes de Champs sur Tarentaine. Maintien de l'atelier à partir de 8 inscriptions.

Il s'agit d'autoriser M. le Président à signer la convention de prestation de service avec la compagnie théâtrale Côte à Côte.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, décide :

- D'autoriser M. le Président à signer la convention de prestation de service avec la compagnie théâtrale Côte à Côte.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 12 octobre 2021

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président  
Marc MAISONNEUVE

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le 26/10/2021

Affichée ou notifiée le 26/10/2021

Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE

